



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **22**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY,
Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Emilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Laëtitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h00**

Secrétaire : **Maël DIONG**

FINANCES

DL.23.018 - Approbation du compte administratif du budget Ville – 2022

Christian DUMAS expose :

Présentation du compte administratif 2022 :

Le total de la section de fonctionnement est de :

- 11 960 713,92 € en dépenses nettes,
- 13 653 905,44 € en recettes nettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (1)	2 394 932,58 €
Charges de personnel	8 145 159,89 €
Atténuation de produits (2)	143 519,50 €
Opérations d'ordre (3) et amortissements	548 958,08 €
Autres charges de gestion (4)	620 940,62 €
Charges financières	67 999,28 €
Charges exceptionnelles	39 203,97 €
Total	11 960 713,92 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Atténuations de charges (5)	195 771,87 €
Produits des services	1 380 095,64 €
Impôts et taxes	10 809 951,00 €
Dotations et participations	878 591,28 €
Autres produits de gestion courante (6)	63 804,38 €
Produits exceptionnels (7)	316 994,39 €
Opérations d'ordre (8)	8 696,88 €
Total	13 653 905,44 €

(1) Entretien des bâtiments, du matériel

(2) Fonds de péréquation

(3) Amortissements

(4) Subventions

(5) Remboursements IJ

(6) Loyers

(7) Cessions,

(8) Travaux en régie

Le total de la section d'investissement est de :

- 2 505 652,34 € en dépenses nettes,
- 2 056 498,41 € en recettes nettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre (1)	82 686,46 €	Opérations d'ordre (4)	614 497,87 €
Immobilisations incorporelles (2)	340 565,39 €	Dotations et fonds Divers (5)	203 547,54 €
Subventions d'équipement versées	403 164,00 €	Subventions reçues	218 431,56 €
Immobilisations corporelles (3)	618 016,09 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 020 021,44 €
Travaux en cours	792 873,40 €		
Emprunts et dettes	268 347,00 €		
Total	2 505 652,34 €	Total	2 056 498,41 €

- (1) Travaux en régie, opérations patrimoniales
 (2) Frais d'études, logiciels
 (3) Acquisitions foncières, travaux d'aménagements

- (4) amortissements, cessions
 (5) FCTVA, taxe d'aménagement

Quelques ratios :

L'évolution des grands chapitres par rapport au total des dépenses de fonctionnement depuis 2015.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général (% du budget de fonctionnement)	22,67%	21,41%	18,30%	20,58%	22,51%	19,76%	20,82%	20,02%
Charges de personnel (% du budget de fonctionnement)	60,20%	66,65%	63,02%	67,00%	67,51%	69,48%	68,46%	68,10%
Autres charges de gestion courante (% du budget de fonctionnement)	5,51%	5,65%	5,00%	5,86%	5,80%	5,77%	5,60%	5,19%
Charges financières (% budget de fonctionnement)	1,76%	1,79%	1,49%	0,94%	0,89%	0,79%	0,66%	0,57%

1°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

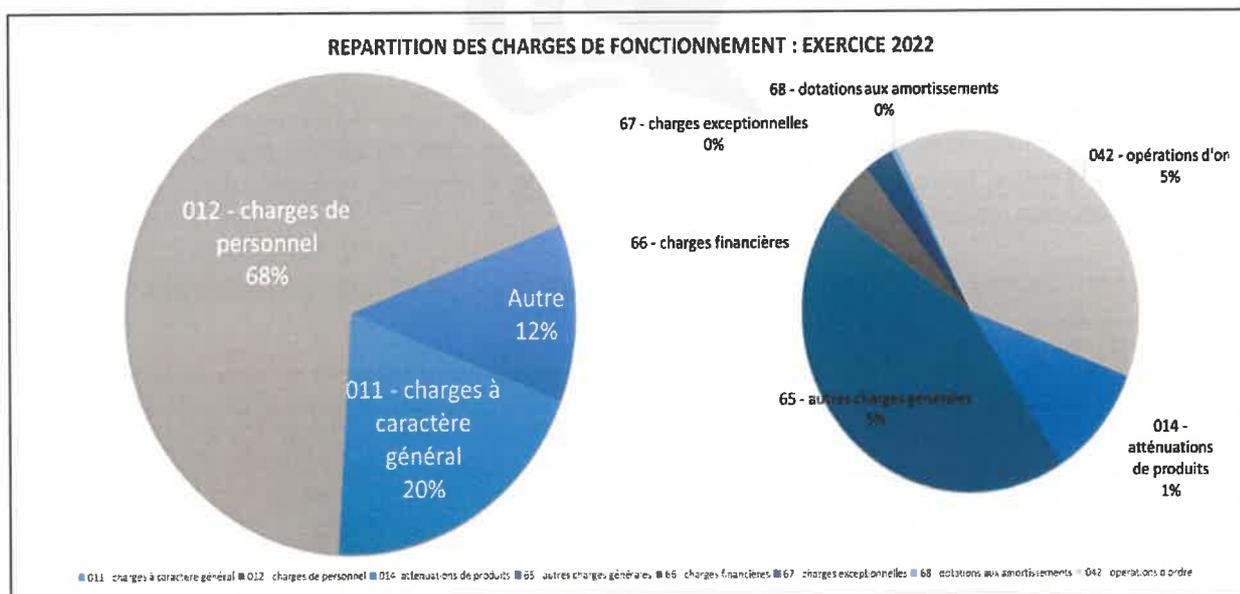
La section de fonctionnement retrace l'ensemble des opérations courantes régulières. Elles sont constituées des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de service, produits fiscaux).

A - Dépenses de fonctionnement :

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2012 et 2022 (en K€) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général (011)	2 753	3 341	2 876	2 749	2 311	2 140	2 072	2 300	2 031	2 307	2 394
Charges de personnel (012)	6 217	6 660	7 144	7 298	7 194	7 371	6 748	6 897	7 140	7 586	8 145
Autres charges de gestion courante (65)	1 039	640	648	668	614	585	590	592	593	621	620
Atténuations de produits (014)	77	23	66	144	166	177	204	88	153	146	143
Charges financières (66)	286	252	236	213	193	175	95	91	81	73	67
Charges exceptionnelles (67)	99	52	94	48	40	1 011	37	40	27	37	39
Sous total dépenses réelles	10 471	10 967	11 064	11 120	10 516	11 458	9 746	10 009	10 026	10 770	11 420
Opérations d'ordre	475	559	1 412	1 004	276	239	326	208	251	311	540
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 945	11 527	12 476	12 124	10 793	11 697	10 072	10 216	10 277	11 081	11 960

En 2022, les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à 11 960 713,92€. Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) se sont élevées à 11 420 205,63 €.



Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 394 932,58 €

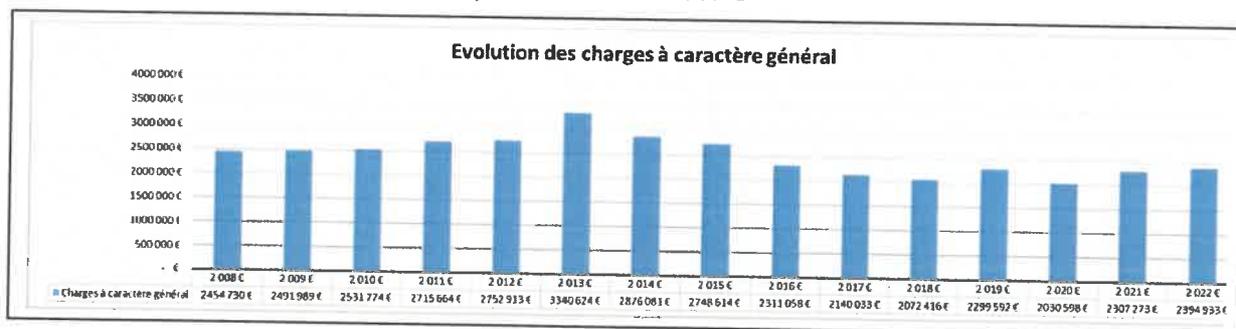
Elles représentent 20,02 % du budget total de fonctionnement (21% des dépenses réelles de fonctionnement). Elles regroupent les dépenses « usuelles » à savoir les achats, les fluides, les locations, les entretiens et les réparations, les assurances, les honoraires, les frais d'affranchissement etc.

✕3/ 18✕ DL.23.018

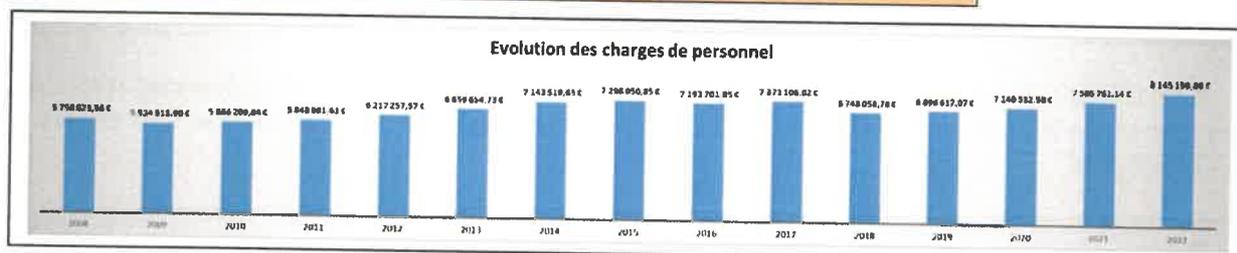
Ce chapitre est en hausse de 4 % par rapport à 2021 soit 87 659 €.

On notera notamment une hausse :

- achat de prestation de services (compte 6042) : +35% soit + 54 369 €
- eau et assainissement (compte 60611) : + 35% soit +16 797 €
- alimentation (compte 60623) : + 11% soit + 32 452 €
- autres frais divers (compte 6188) : + 35% soit + 17 633 €
- transports collectifs (compte 6247) : + 61% soit + 16 307 €



Chapitre 012 - Charges de personnel : 8 145 159,89 €



Il s'agit du premier poste de dépenses. Les frais de personnel représentent 71,3 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges de personnel sont en augmentation de 7,4% du fait de plusieurs éléments structurels (point d'indice, hausse du SMIC, avancement de grade, d'échelons, requalification des agents horaires et diverses mesures comme les « primes inflation »).

La maîtrise des remplacements temporaires et permanents reste une priorité pour la collectivité et a été poursuivie en 2022.

Cette augmentation est à minorer des remboursements de la métropole pour les salaires des mises à disposition de services et de la mutualisation (espaces verts, secrétariat des services techniques, informatique 296 962,62 €), des indemnités journalières (176 972 €) et de l'indemnité inflation versée par l'URSSAF pour 18 800 € de même que du remboursement du CCAS pour les agents mis à disposition.

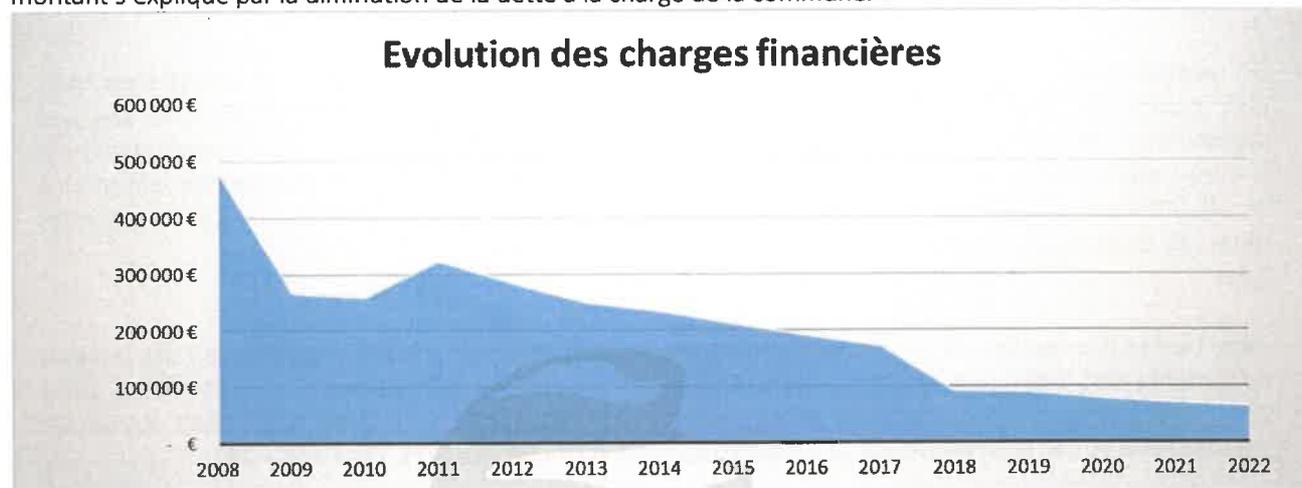
Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courante : 620 940,62 €

Ces charges représentent 5,40 % des dépenses réelles de fonctionnement et est stable par rapport à 2021 (620 946 €). Sur ce chapitre sont principalement comptabilisées les indemnités des élus, les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS (les subventions exceptionnelles sont comptabilisées quant à elles au chapitre 67).

Malgré une forte baisse des aides versées aux étudiants (sur le compte 658822), les subventions de fonctionnement aux personnes et associations de droit privé (sur le compte 6574) ont augmenté de 9% passant ainsi de 246 386 € en 2021 à 269 676 € en 2022, soit 23 290 € supplémentaires.

Chapitre 66 – Charges financières : 67 999,28 €

Ces charges représentent 0,60 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en baisse de 6,9%. Ce montant s'explique par la diminution de la dette à la charge de la commune.



Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 39 203,97 €

Les charges exceptionnelles sont par définition non récurrentes d'une année à l'autre. Ces dépenses comprennent principalement les subventions exceptionnelles aux associations (dont les transports), les bourses et prix et les remboursements de stage BAFA.

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 143 519,50 €

Le chapitre « atténuations de produits » concerne :

- La participation de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 71 024,00 €.
- La taxe SRU pour le déficit de logements sociaux pour 66 811,50 €.
- Les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants pour 5 684,00 €.

Les opérations d'ordre : 540 508,29 €

Elles se décomposent comme suit :

- 675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées : 16 739,26 €
- 6761 : Différence sur réalisations transférées en investissement : 261 679,87 €

Ces lignes de dépenses sont en augmentation (70% par rapport à 2021) suite à l'enregistrement des ventes immobilières réalisées sur l'année (vente de l'appartement au 42 rue Montabuzard et ventes parcelles à Cofiroute). Ces dépenses inscrites en opérations d'ordre sont complétées par des recettes en opérations d'ordre. Cela est neutre pour le budget de la ville.

- 6811 : dotations aux amortissements : 262 089,16 €

B - Recettes de fonctionnement :

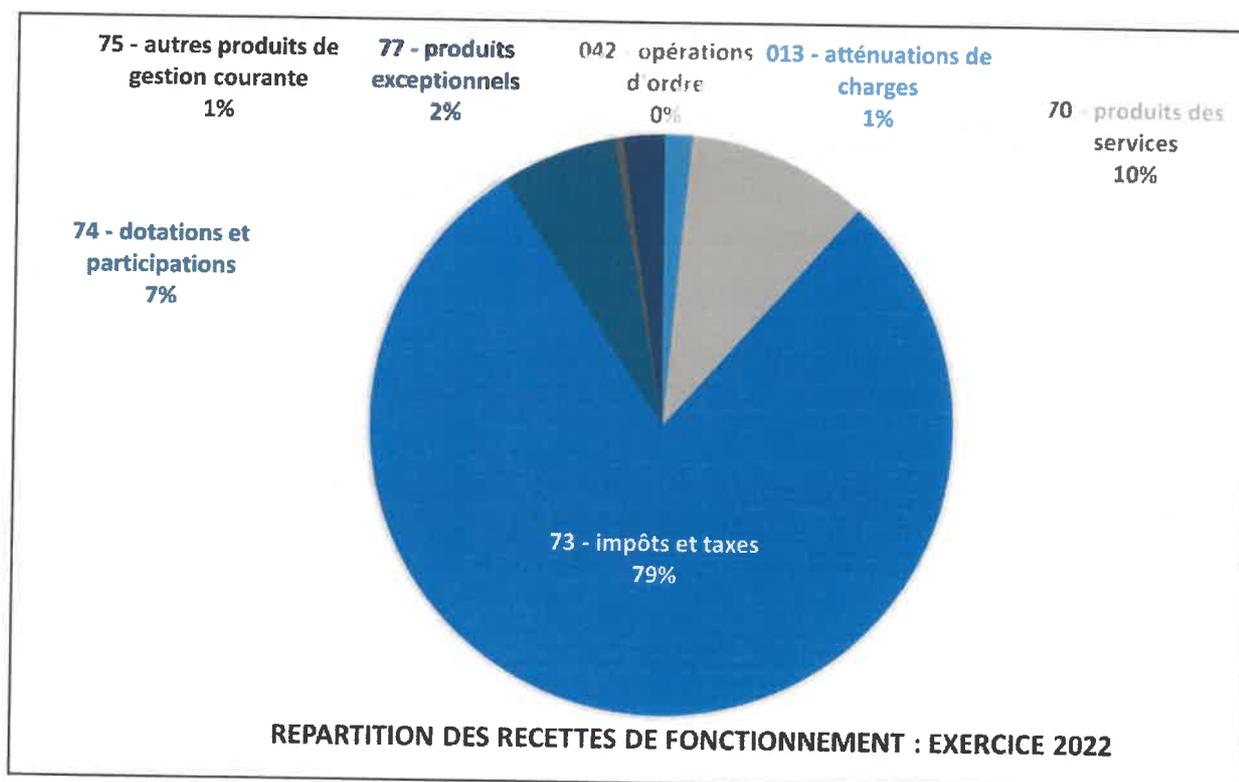
En 2022 les recettes totales de fonctionnement se sont élevées à 13 653 905,44 €.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) se sont élevées à 13 645 208,56 € en 2022. Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement en 2021 s'élevaient à 12 870 206,03 €, soit une augmentation de 6,02%. Sur l'exercice 2022, la recette provenant du CCAS concernant la compensation pour la mise à disposition du personnel employé par la ville n'a pas pu être réalisée. Elle représentait une somme de 146 000 € qui sera affectée sur l'exercice 2023. Si cette recette avait été comptabilisée sur 2022, les recettes réelles de fonctionnement auraient été en augmentation de 7,2%.

Cette hausse des recettes de fonctionnement s'explique principalement par une augmentation des produits de fiscalité (+312 338 €, soit +3%), une augmentation des dotations et subventions (+145 505 €, soit +20%), une augmentation des produits exceptionnels (+216 732 €, soit +216% dû notamment aux ventes immobilières) et très légèrement par une hausse des produits du service (+21 124 € soit +2%).

Focus sur les ventes immobilières :

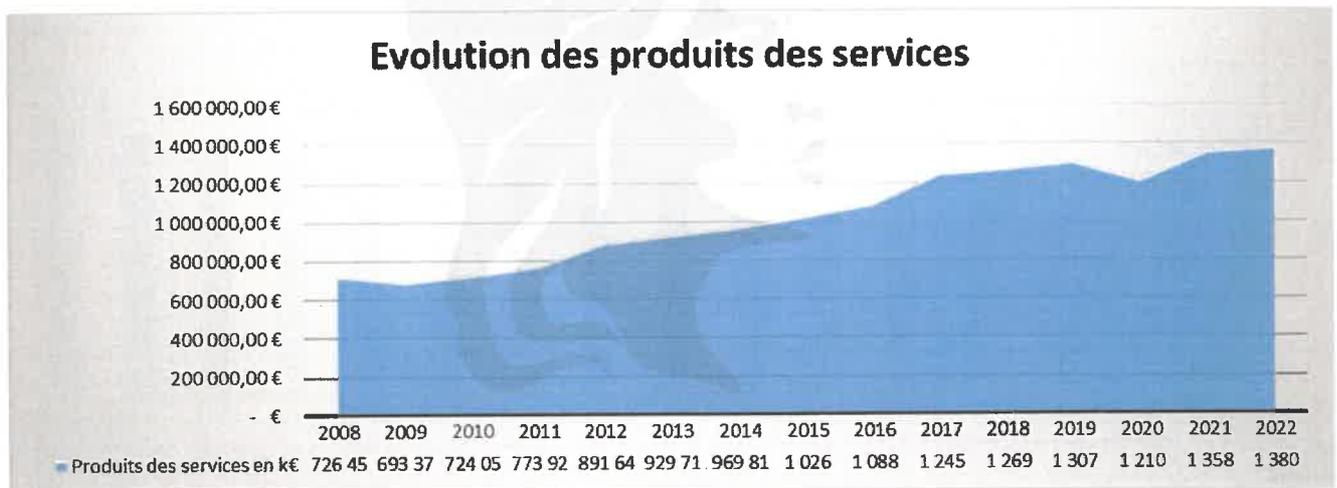
- vente de l'appartement au 42 rue de Montabuzard pour 109 800 €
- vente terrain rue du Coûtes pour 3 015 €
- vente Cofiroute pour 17 525,85 € et expropriation Cofiroute pour 74 090,28€
- vente SEMDO pour 73 288 € (opération des jardins du bourg)





Chapitre 70 – Produits des services: 1 380 095,64 €

Les produits des services, qui recouvrent principalement les recettes de facturation des prestations rendues par la ville, augmentent de 1,6 %. Ces produits représentent 10,1 % des recettes réelles de fonctionnement.

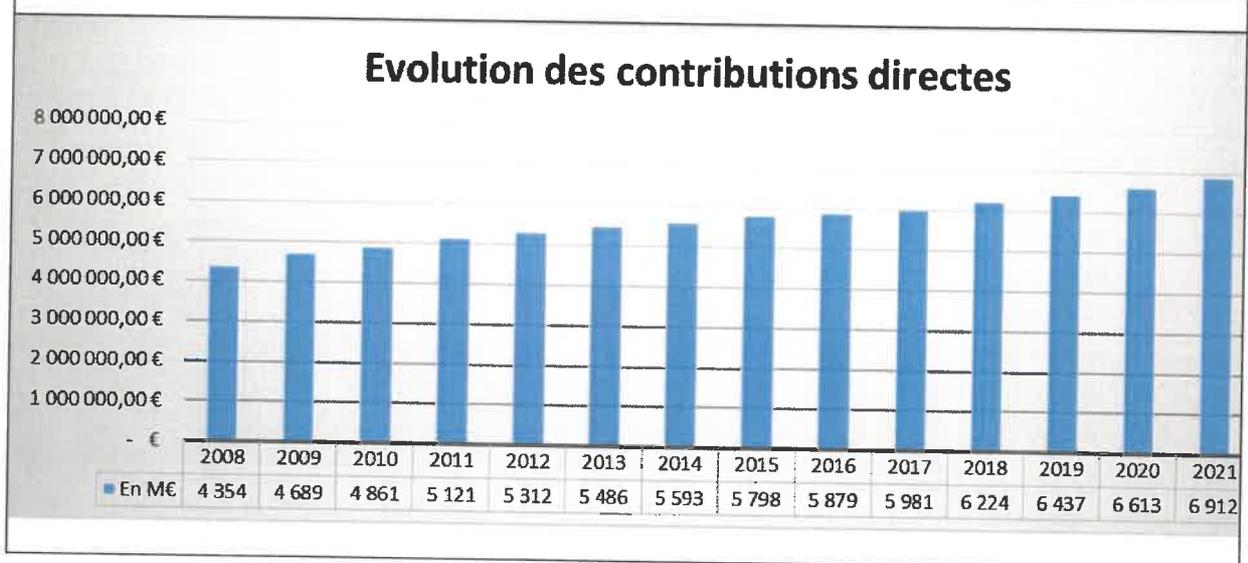
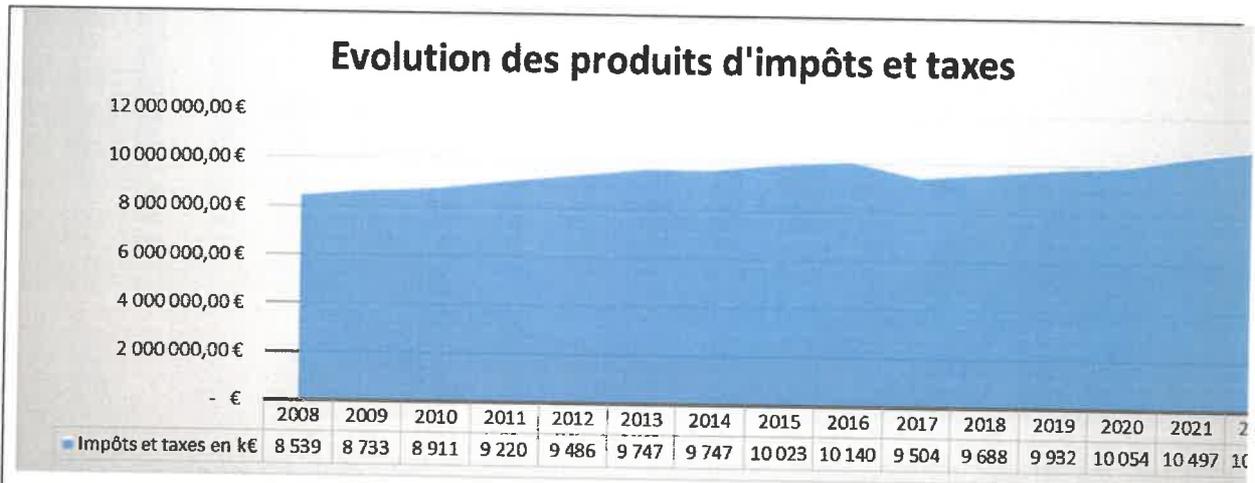


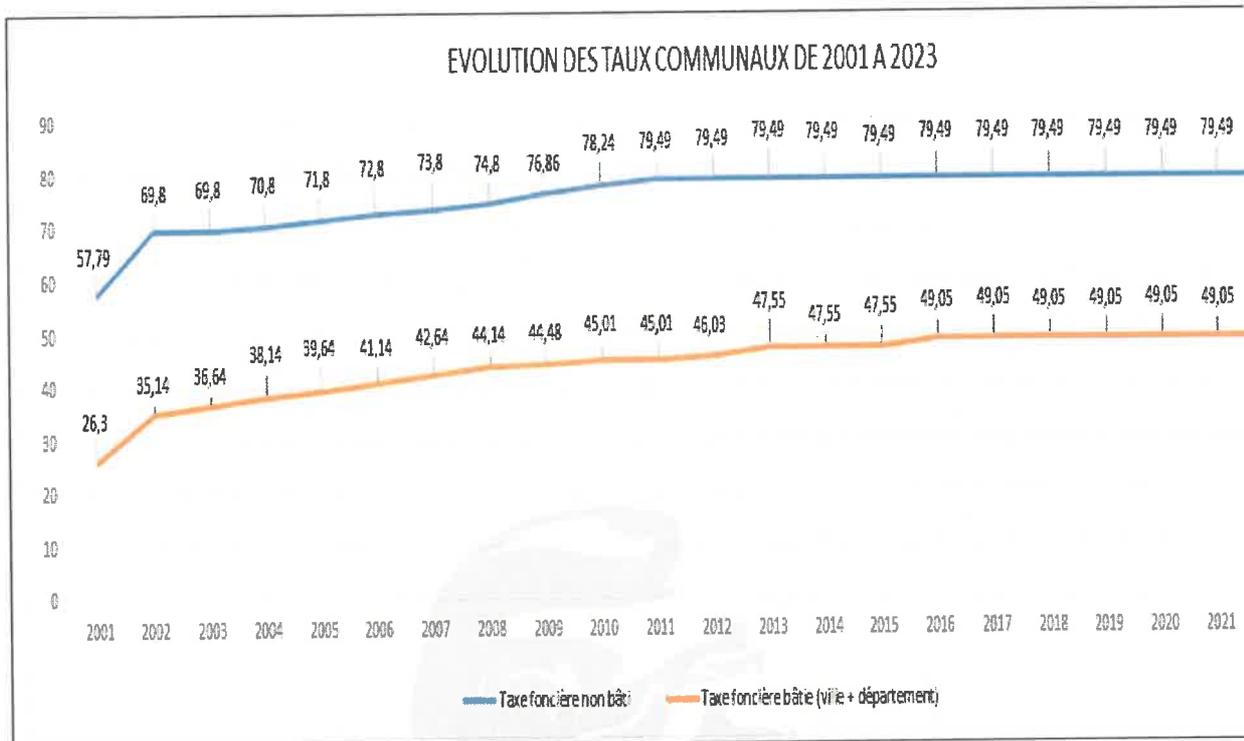
Chapitre 73 – Impôts et taxes: 10 809 951 €

Composé de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières (propriétés bâties et non bâties), le produit de la fiscalité directe locale est la ressource principale de la ville d'Ingré. Ce chapitre contribue à hauteur de 79,2 % aux recettes réelles de fonctionnement.

Taux votés par la commune

Il est à noter que depuis 2011, les taux de fiscalité locale n'ont pas augmenté.

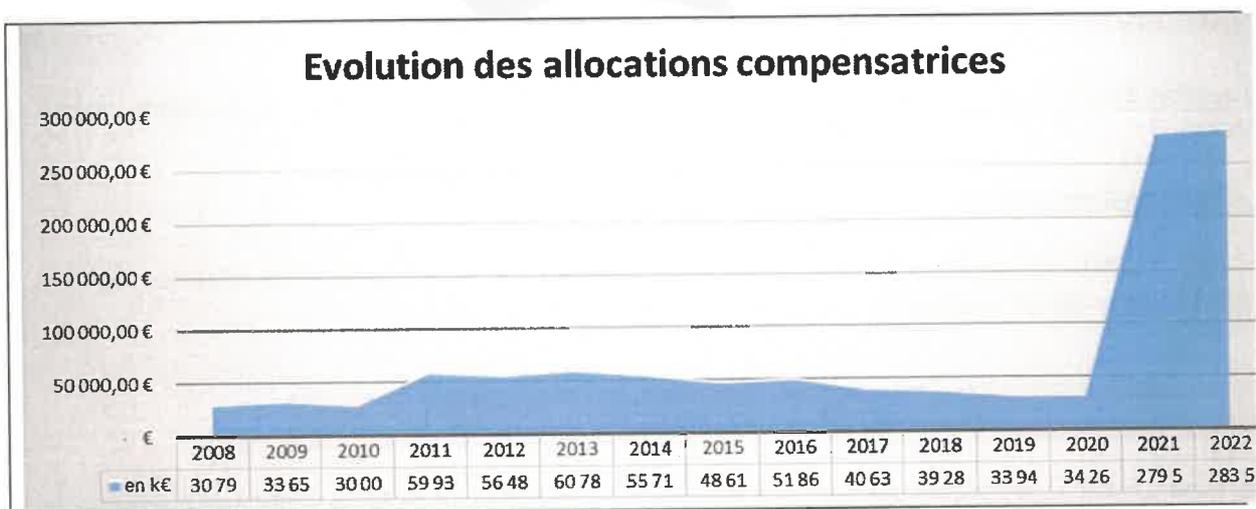




Chapitre 74 – Dotations et participations : 878 591,28 €

En hausse de 19,8 %, elles contribuent à hauteur de 6,44 % aux recettes de fonctionnement.

À noter que les allocations compensatrices de l'État augmentent fortement en 2021 (tableau ci-dessous), cela concerne la compensation pour la baisse de 50% des bases de taxe foncière bâte pour les entreprises. De même il est très important de noter la suppression de la dotation globale de fonctionnement pour Ingré depuis 2020.



Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 63 804,38 €

Les autres produits de gestion courante sont de 63 804,38 €. Ces recettes recouvrent principalement les loyers perçus par la commune dont :

- 23 939,39 € de loyers des immeubles,

- 7 200 € de loyer au cabinet médical (Docteur VELCEA),
- 24 215,72 € de loyer pour l'immeuble de La Poste,
- 6 000 € de loyer perçu par le tennis club.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 195 771,87 €

Il s'agit des remboursements de l'assurance sur rémunération des agents en arrêt maladie. Ce poste vient en diminution du chapitre 012 (frais de personnel).

Entre 2021 et 2022, la recette est en augmentation de 75 007 € soit +62%.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 316 994,39 €

Est comptabilisée dans ce chapitre la vente :

- D'un appartement au 42 rue Montabuzard pour 109 800 €,
- Les ventes et recettes d'expropriation à Cofiroute pour 91 616,13 €,
- La vente de parcelles à la SEMDO pour l'opération des jardins du Bourg pour 73 288 €,
- De parcelles à des particuliers pour 78 001 €.

Le reste provient de divers remboursements de sinistres, de pénalités etc.

Opérations d'ordre: 8 696,88 €

Elles se décomposent principalement comme suit :

- Compte 722 - Travaux en régie : 5 236,88 €
- Compte 777 - Quote part subvention d'investissement : 3 460,00€

2°/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la ville (acquisitions, ventes, travaux,...).

A - Dépenses d'investissement :

En 2022, les dépenses totales d'investissement se sont élevées à 2 505 652,34 € et les dépenses réelles à 2 422 965,88 € soit une augmentation de 19% par rapport à l'exercice 2021.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 340 565,39 €

Ce chapitre est en augmentation sur l'exercice 2022, compte tenu des frais d'études importants engagés pour les travaux du pôle culturel. Il est en augmentation de 172% et passe ainsi de 125 100 € en 2021 à 340 566 € en 2022, soit une évolution de 215 464 €.

Il s'agit principalement pour 2022 des :

- Frais d'étude (compte 2031) pour 323 591,15 € dont notamment 265 842 € de frais d'études relatifs au pôle culturel, 34 890 € de frais d'études relatifs à l'extension de l'école primaire du moulin, 11 622 € de frais d'études pour les travaux du parking des sports,

- Concessions et droits similaires (compte 2051) comprenant notamment des mises en place et paramétrages informatiques (plateforme ID City, connecteur IX bus pour le parapheur numérique, licences autocad etc.).

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 403 164,00 €

Il s'agit de l'attribution de compensation pour l'investissement versée à la Métropole d'Orléans pour 403 164 €. Cette dépense est stable depuis 2018.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 618 016,09 €

Ce chapitre est en augmentation de 24% entre 2021 et 2022, soit une hausse des dépenses de 120 321 €.

Les travaux d'aménagements en 2022 sont répartis de la façon suivante :

- 40% représentent des installations générales, agencements et aménagements des constructions pour 249 469 € (compte 2135),

Ces dépenses comportent notamment le remplacement des cellules HTA et transformateur HTA et mise en place d'un tableau général basse tension pour le restaurant de Victor HUGO, la mise en place du salade bar, une toile tendue à l'école Emilie CARLES, la réhabilitation des sanitaires de l'ALSH, l'aménagement de l'école Emilie CARLES, des travaux d'aménagement au centre municipal de santé, la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'ALSH, câblage réseau pour la wifi dans le gymnase de la Coudraye,

- 18% représentent de l'achat de matériel de bureau et informatique pour un total de 110 161 € (compte 2183),
- 15% sont représentés par d'autres immobilisations corporelles pour 89 712 € (compte 2188). Ces dépenses comportent notamment deux laveuses, balayeuse, une auto laveuse, des sèche mains, le générateur d'eau ozonée, du matériel pour la halte-garderie, un radar pédagogique, des silhouettes piétons, des instruments de musique pour l'école de musique, des praticables, des tatamis de judo, un défibrillateur mobile etc.
- 14% sont représentés par des achats de mobilier pour un montant de 87 879 € (compte 2184). Ces dépenses comportent notamment du mobilier pour les restaurants scolaires, du mobilier pour la salle du conseil municipal (41 333 €), des tables et chaises pour les écoles, du mobilier pour l'installation de professionnels de santé,
- 6% sont représentés par du matériel de transport pour un total de 39 843 € (compte 2182).
- 5% sont représentés par des plantations d'arbres et arbustes pour un total de 31 303 € (compte 2121)
- 1% sont des dépenses diverses (réseaux d'électrification, réseaux câblés, œuvres d'art).

Chapitre 23 – Travaux en cours : 792 873,40 €

Ce chapitre est en augmentation de 8%, passant ainsi de 735 700,92 € à 792 873,40 €.

Ce chapitre est composé de trois grands comptes :

✕11/ 18✕ DL.23.018

➤ **Les agencements et aménagements de terrains (compte 2312)**

Le total de ces dépenses s'élève à 204 536,82 € et comprend notamment : les travaux d'extension du cimetière, l'aménagement des aires de jeux au lac de Bel Air, les travaux d'aménagement de la cour de l'école Victor HUGO, des travaux d'aménagement du terrain de grands jeux,

➤ **Les constructions (compte 2313)**

Le total de ces dépenses s'élève à 381 438 € et comprend notamment les travaux réalisés dans la salle du conseil municipal, le remplacement de la gestion régulée et travaux d'extension à l'école primaire du Moulin

➤ **Les installations, matériels et outillages techniques (compte 2315)**

Le total de ces dépenses s'élève à 206 898,58 € et comprend notamment l'achat de caméras pour la vidéoprotection, la remise en état de l'éclairage du parking de l'Espace Lionel BOUTROUCHE, mise en place d'une caméra solaire, les travaux d'extension du parking du cimetière et travaux de sécurisation des abords et aménagements des parkings de Bel Air.

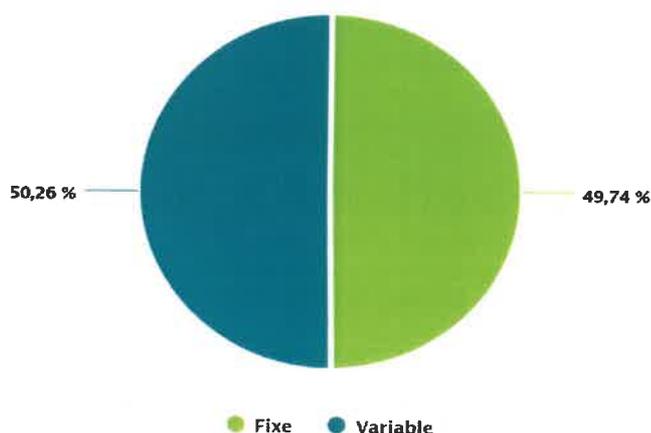
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt en capital : 268 347 €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 268 347 € en 2022. Depuis 2008 la stratégie financière de la ville d'Ingré se caractérise par une volonté de désendettement à la fois pour réduire le volume de la dette, les frais financiers, mais également pour libérer de nouvelles marges de manœuvre.

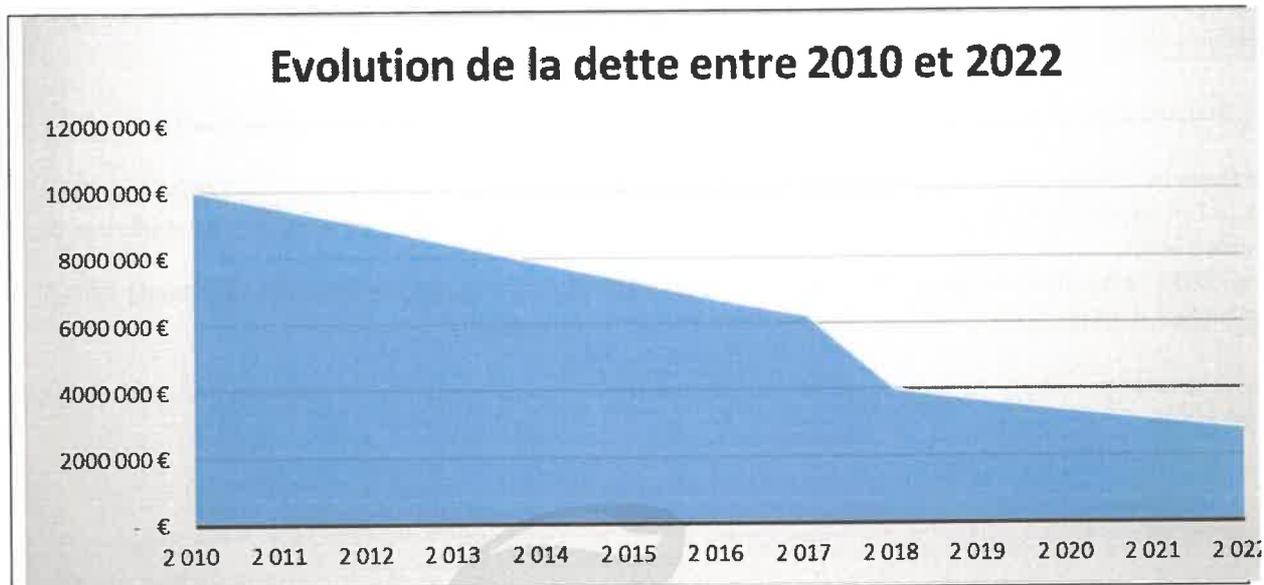
Au 31 décembre 2022, le capital restant dû s'élève à 2 881 569 €. Il est composé de 5 lignes de prêts souscrits auprès de 4 emprunteurs.

Parmi eux, 4 prêts ont été contractés sur un taux fixe. Le taux moyen est de 4,28% et le capital restant dû s'élève à 1 433 405,64 €. Un prêt a été contracté sur un prêt à taux variable, fixé sur l'Euribor 6 mois. Actuellement, le taux est de 2,53% et le capital restant dû s'élève à 1 448 163,55%.

Au 31 décembre 2022, la répartition de la dette par type de risque était la suivante :



Evolution de la dette entre 2010 et 2022



Les opérations d'ordre : 82 686,46 €

Elles se décomposent en :

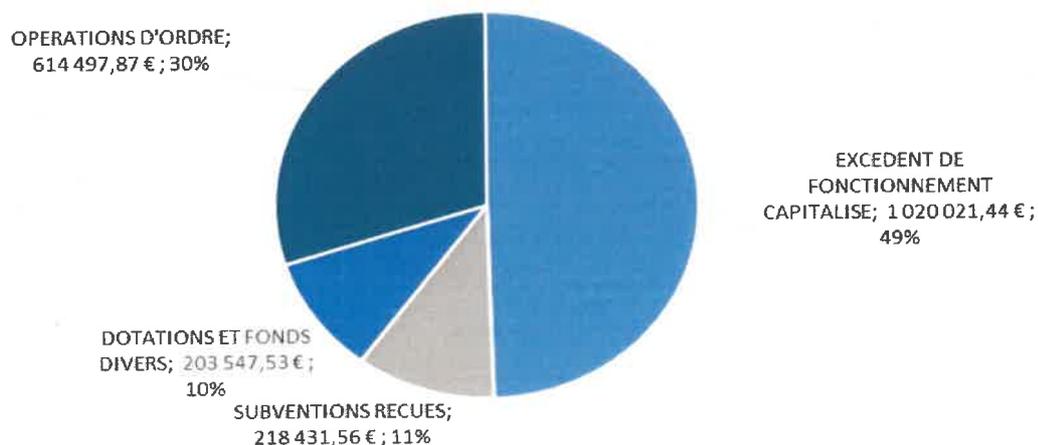
- Valeur de travaux réalisés en régie..... 5 236,88 €
- Moins-value sur cessions d'éléments d'actif 0,00 €
- Reprise subventions d'investissement..... 3 460,00 €
- Opérations patrimoniales..... 73 989,58 €

B - Recettes d'investissement :

En 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 056 498,41€ et les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 442 000,54 €. Ces dernières sont en baisse de 46% (les recettes réelles d'investissement s'élevaient à 2 671 655,28 € en 2021).

Les recettes totales d'investissement 2022 se répartissent de la façon suivante :

Répartition des recettes d'investissement 2022



Chapitre 10 – Dotations : 203 547,53 €

Ce chapitre se compose de la taxe d'aménagement qui s'élève à 203 547,53 € pour l'exercice 2022.

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) correspond au remboursement par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur les investissements réalisés 2 ans avant l'exercice, soit les dépenses de l'année 2020.

Pour 2022, le montant validé par la Préfecture sera de 367 731,64 € mais sera versé en début d'année 2023. Il est intégré dans les restes à réaliser (recettes d'investissement) 2022.

En ne tenant pas compte de ce décalage, le montant total de ce chapitre aurait été de 571 279,17 € (444 721,21 € en 2021).

Chapitre 13 – Subventions reçues : 218 431,56 €

Les subventions d'investissement sont en diminution de 61%. Cependant, étant non récurrentes d'une année à l'autre mais étant liées à des projets, il est normal d'observer des fluctuations à la baisse ou la hausse d'une année à l'autre.

Les projets subventionnés en 2022 ont été les suivants :

PROJET	FINANCEUR	MONTANT
Création tennis couvert et terrains de PADEL (Solde)	Région Centre-Val de Loire	117 300 €
Création tennis couvert	Tennis Club d'Ingré (reversement subvention nationale)	70 000 €
Capteurs CO2	DRFIP du Loiret	5 760 €
Réhabilitation Bois de l'Azin (Solde)	Région Centre-Val de Loire	21 200 €
Compensation Frais Assemblées électorales	DRFIP du Loiret	2 090, 18 €
Compensation Frais Assemblées électorales	DRFIP du Loiret	2 081, 38 €

Les opérations d'ordre : 614 497,87 €

Contrepartie comptable des dépenses d'ordre de fonctionnement, les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions.

- Amortissements..... 262 089,16 €
- Plus-value sur cession d'actif..... 261 679,87 €
- Sorties d'actif (terrains)..... 16 739,26 €
- Opérations patrimoniales 73 989,58 €

RESULTATS

Les résultats du compte administratif 2022 se présentent ainsi :

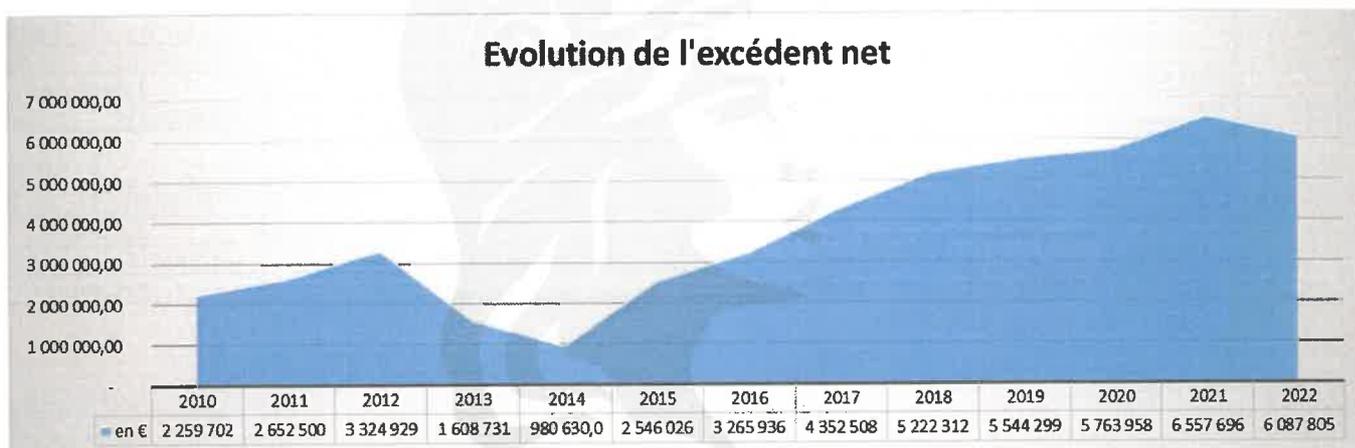
- Section de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2022 présente un excédent de 1 693 191,52 €. Après report du résultat 2021 (6 557 696,07€), le résultat de clôture est de 8 250 887,59 €.

- Section d'investissement

Le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire de 449 153,93 €. Le report du déficit 2021 étant de 512 547,65€, le résultat de clôture 2022 est un déficit de 961 701,58 €. Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser (recettes – dépenses) de 1 201 380,57 €, le déficit de cette section est de 2 163 082,15 €.

Compte tenu du résultat des deux sections, le compte administratif 2022 présente un excédent net de 6 087 805,44 €.



Après présentation en Commission Générale du 13 mars 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2022, les résultats du compte administratif étant identiques à ceux du compte de gestion.

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Situation nette	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture						
Exercice N-1 (a)		6 557 696,07 €	512 547,65 €		512 547,65 €	6 557 696,07 €
Opérations de l'exercice	11 960 713,92 €	13 653 905,44 €	2 505 652,34 €	2 056 498,41 €	14 466 366,26 €	15 710 403,85 €
(Résultat de l'exercice) (b)	1 693 191,52 €		449 153,93 €		1 244 037,59 €	
Totaux	11 960 713,92 €	20 211 601,51 €	3 018 199,99 €	2 056 498,41 €	14 978 913,91 €	22 268 099,92 €
Résultats de clôture						
Exercice en cours (a+b)		8 250 887,29 €		-961 701,58 €		7 289 186,01 €
Restes à réaliser			1 601 060,21 €	399 679,64 €	1 601 060,21 €	399 679,64 €
Résultats RAR (c)						
Totaux cumulés	11 960 713,92 €	20 211 601,51 €	4 619 260,20 €	1 494 476,47 €	16 579 974,12 €	22 667 779,59 €
Résultats définitifs (a+b+c)	8 250 887,29 €		-2 163 082,15 €		6 087 805,44 €	

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **29 MARS 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **04 AVR. 2023**

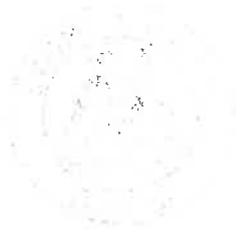
Publication le : **04 AVR. 2023**

Notification le : **04 AVR. 2023**



Le Maire

Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DL_23_018**
Objet : **Approbation du compte administratif du budget Ville –**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2023-03-29 00:00:00+02**
Nature de l'acte : **Délibérations**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **7.1.2.4 - Compte administratif - Délibéré avec compte.**
Identifiant unique : **045-214501694-20230329-DL_23_018-DE**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Non notifiée**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230329-DL_23_018-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.018 - FIN - Approbation du compte administratif du budget Ville – 2022.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230329-DL_23_018-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.6 Mo
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : CA_2022_VILLE_complet_non_signé.pdf Nom métier : 21_RP-045-214501694-20230329-DL_23_018-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	5.9 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 15h18min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 15h25min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 15h30min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2023 à 15h30min20s	Reçu par le MI le 2023-04-04